Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_25-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	43
Votants	46

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 09/03/2026

L'an 2026, le 05 mars à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 27 février 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Stephan DUPE, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Marcel PIOT, Annabelle QUENTEL, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Pierre SORAIS, Julie CARRIC pouvoir à Marcel PIOT, Sandrine GUERCHE pouvoir à Rozenn HUBERT-CORNU.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, François BORDIN, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Nancy BOURIANNE

N° 2026-03-DELA-025 : ZAE du Champ Poussin - Dingé : Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SARL POULAIN FRERES

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_25-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et notamment la compétence « développement économique » ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 16 décembre 2024 ;
- Vu l'accord de la SARL POULAIN FRERES BATIMENT ;

2. Contexte :

Le lot n°8 de la ZAE du Champ Poussin a été acquis par la société POULAIN FRERES BATIMENT au mois de janvier 2025, ainsi que les surfaces engazonnées bordant le lot à la demande de l'entreprise, ces emprises facilitant le stationnement le long de la centrale béton.

La cession de ces emprises a eu comme conséquence de contraindre l'accessibilité aux coffrets depuis le domaine public, aussi une rectification de la clôture a dû être effectuée pour libérer l'accès aux coffrets, créant une encoche sur le lot.

C'est cette emprise foncière, qui doit rester propriété de la communauté de communes, qu'il convient de régulariser aujourd'hui.

3. Description du projet :

Il est proposé d'acquérir auprès de la SARL POULAIN FRERES BATIMENT, une emprise foncière sur la commune de DINGÉ définie selon le plan annexé ci-joint et aux conditions suivantes :

- Parcelles : 0D n°1667p redécoupée selon le plan annexé
- Surface : 2 m² *(estimés)*
- Prix : 15,00 € HT / m² soit 30,00 € HT *(estimés)*
- Frais : CCBR supportera les frais d'acte et de géomètre liés à l'acquisition
- Représentation : Etude du Mail à COMBOURG (35270)

Avis du bureau communautaire en séance du 5 février 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **AUTORISER** l'acquisition, auprès de la société POULAIN FRERES BATIMENT, ou toutes autres personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une emprise foncière issue de la parcelle cadastrée 0D n°1667p selon le plan annexé ;
- **APPROUVER** le prix de vente de 15,00 € HT / m² ;
- **DESIGNER** l'étude notariale du Mail à COMBOURG (35270) pour représenter le vendeur et la Communauté de communes dans cette affaire
- **PRECISER** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Communauté de communes ;
- **PRECISER** que les crédits nécessaires à l'acquisition de cette emprise et aux frais annexes sont inscrits au PPI 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_25-DE

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette acquisition.

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Nancy BOURIANNE
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé